



# DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 05 décembre 2022

Délibération n° 2-22-2022  
Rapporteur : Madame Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 10  
Votants contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le 05 décembre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil d'administration se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Présidente.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Frédérique PARIS, Sabrina BECHET, Pascal DIDTSCH, Sylvie GUERRAND, Thérèse FICHET-GIRARD, Elisabeth ERARD, Nora MAGNAN, Gérard DUBUCHE.

Excusé : Jérôme VARANGLE.

Absents : Camille DAEL, Guillaume WIENER, Sébastien LERAT, Colette GENET, Brigitte MARY.

Date de la convocation : 29 novembre 2022

Objet :

CCAS

ELECTION A LA VICE-PRESIDENCE

## Exposé des motifs :

Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration que pour donner suite à la disparition de Madame Claudine HEUDE sur le poste de Vice-Présidente au Conseil d'Administration du CCAS. Il convient donc de nommer un nouveau ou une nouvelle Vice-Présidente.

Considérant qu'il est demandé au Conseil d'Administration de procéder à l'élection d'un nouveau ou nouvelle Vice-Président(e),

Considérant que Madame la Présidente du CCAS a invité tous les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature,

Considérant que Madame Sara FERAUD s'est portée candidate aux fonctions de Vice-Présidente,

Considérant qu'aucune autre candidature n'a été présentée,

## Délibération :

**Vu** l'Article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** les Articles R123-6, R123-8, R.123-16 à R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatifs au fonctionnement du Conseil d'Administration des Centre Communaux d'Action Sociale,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°75-2022 du 29 septembre 2022 portant désignation de deux représentants du Conseil Municipal à la suite de la disparition d'un membre préalablement élu comme représentant du Conseil Municipal au CCAS,

**Vu** l'arrêté municipal AT/2020-55 portant composition du Conseil d'administration du CCAS.

Considérant qu'il n'y a eu qu'une seule candidature, et à la demande de l'unanimité des membres du Conseil d'Administration, il est décidé de procéder à l'élection à main levée.

L'unanimité des membres présent au Conseil d'Administration votent favorablement à l'élection de Madame Sara FERAUD comme Vice-présidente.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

- Nombres de votants : 10
- Suffrages exprimés : 10

Résultat :

Madame Sara FERAUD a obtenu 10 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Madame Sara FERAUD a été proclamé Vice-Présidente du CCAS.

Le procès-verbal d'élection à la Vice-Présidence est annexé à la présente délibération.

Mention faite que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie certifiée conforme  
La Présidente du CCAS  
Marie-Lyne VAGNER

Marie-Lyne VAGNER

